

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 09/01/2024
DECISION N° 20240109_B_003

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique
Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Convention précaire
d'occupation (bail) à passer avec l'entreprise TECHNICAR

Le Bureau,

N° 20240109_B_003

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière du Viaduc à
Pont Salomon à passer avec l'entreprise TECHNICAR, dont le siège est 41
rue du Velay à Pont Salomon (43330), aux conditions suivantes :
 - Module : B de 297 m²
 - Durée : 34 mois
 - Charges diverses mensuelles : 116,28 €
 - Loyer mensuel chargé : 920,31 € HT
 - Prise d'effet : 09 janvier 2024 au 30 novembre 2027 inclus
(Révision du loyer : le 1er janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers
Commerciaux (ILC) du 3° trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise le Président à la signer.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 09 janvier 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240109-20240109_B_003-AU
Reçu le 15/01/2024